



Commune de THUN-SAINT-AMAND

ARRÊTÉ DU MAIRE

Numéro : 105/2024

FERMETURE TEMPORAIRE DU GROUPE SCOLAIRE ET DE LA MEDIATHEQUE SUITE AUX TRAVAUX DE DESAMIANTAGE DE LA SALLE JEAN STABLINSKI LES 25 ET 26 SEPTEMBRE 2024.

Le Maire de THUN-SAINT-AMAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2,

Considérant les travaux de désamiantage par la société Grim les 25 et 26 septembre 2024 de la salle Jean Stablinski située 1 rue Jean Baptiste Lebas, ainsi que la proximité du groupe scolaire et de la médiathèque avec la salle Jean Stablinski nécessite des mesures préventives,

Considérant que ces travaux comportent des risques potentiels pour la santé, en particulier en ce qui concerne l'exposition à l'amiante.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le groupe scolaire et la médiathèque, ainsi que leur périmètre seront fermés les 25 et 26 septembre 2024 suite aux travaux de désamiantage à la salle Jean Stablinski, sauf en cas d'intempérie ce qui conduirait à décaler les travaux et donc les fermetures.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera affiché à la porte du Groupe Scolaire et de la Médiathèque ainsi que sur le site de la commune.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes,
- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles,
- Monsieur l'Inspecteur de l'Académie de Lille,
- Madame Pauline CHOJCAN Directrice du Groupe Scolaire,
- Monsieur le Président du SIVS,
- La société GRIM,
- Monsieur Benoit CHANDELIER Architecte.

Fait à THUN-SAINT-AMAND, le 16 septembre

Le Maire

J.N. BROQUET



Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A1052024
Objet :	ARRETE 105/2024 : FERMETURE TEMPORAIRE DU GROUPE SCOLAIRE ET DE LA MEDIATHEQUE SUITE AUX TRAVAUX DE DESAMIANTAGE DE LA SALLE JEAN STABLINSKI LES 25 ET 26 SEPTEMBRE 2024.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	059-215905944-20240916-A1052024-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20240916-A1052024-AR-1-1_0.xml	text/xml	987 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : ARRETE 105_2024.pdf Nom métier : 99_AR-059-215905944-20240916-A1052024-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	456.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 septembre 2024 à 14h40min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 septembre 2024 à 14h40min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 septembre 2024 à 14h40min41s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	17 septembre 2024 à 14h40min46s	Reçu par le MI le 2024-09-17